

Budget valaisan 2014

Moins d'argent pour les bourses d'études



Dossier de presse

« NON à la baisse des bourses et prêts d'Etude en Valais »

Conférence de presse du Parti socialiste du Valais romand

Mercredi 13 novembre 2013

Maison du Peuple, Rue de Conthey n°2, 1950 Sion

Intervention de Mathias Reynard, conseiller national

Des bourses d'études en baisse : un dangereux phénomène national

Dans son projet de budget 2014, le Conseil d'Etat valaisan prévoit une coupe de 3.5 millions dans les bourses d'études. Le montant consacré aux aides à la formation passerait ainsi de 19.7 à 16.2 millions de francs, soit une baisse de près de 20%. Une telle attaque contre l'égalité des chances n'est pas acceptable. Le phénomène ne concerne d'ailleurs pas uniquement le Valais mais touche toute la Suisse.

En effet, dans son dernier rapport consacré aux bourses et prêts d'études cantonaux¹, paru il y a quelques semaines, l'Office fédéral de la statistique (OFS) donne des chiffres alarmants. Les moyens accordés aux aides à la formation sont en baisse. **Pire : les montants pour l'année 2012 sont les plus bas depuis 1990 !**

Nous assistons d'une part à un retrait de la part de la Confédération dans ce domaine, mais aussi à des coupes successives dans plusieurs cantons. Ainsi, alors que le nombre global d'apprentis et d'étudiants est en hausse dans notre pays, les moyens octroyés sont en recul. Cette politique est socialement nuisible, puisqu'elle remet en question l'égalité des chances, et économiquement dangereuse, vu le manque de personnel qualifié que connaît aujourd'hui la Suisse. **La formation et la recherche sont pourtant les seules véritables richesses de la Suisse.** Il faudrait au contraire investir massivement dans ce domaine.

Dans notre canton, cette décision est particulièrement incohérente. Le Valais a tout intérêt à miser sur la formation et l'innovation. C'est une chance énorme que nous devons saisir. Les autorités cantonales n'ont cessé, ces derniers mois, d'affirmer vouloir faire du Valais une région plus dynamique, en renforçant la présence des hautes écoles et en investissant davantage dans la recherche. De belles paroles ! Alors que le Conseil d'Etat se pressait pour « couper des rubans » à l'arrivée de l'EPFL, il décide aujourd'hui de « couper dans les bourses ». **Il s'agit d'une décision totalement incohérente et qui montre le manque de vision politique du Gouvernement valaisan.** Investir dans les infrastructures est une bonne chose... ...encore faudrait-il que les jeunes Valaisan-ne-s puissent y accéder !

De telles économies sur le dos des jeunes sont d'autant plus déplacées que **le canton est déjà loin d'être exemplaire dans ce domaine**, en comparaison intercantonale. En effet, si le taux de bénéficiaires est bon, le montant moyen par bénéficiaire est le deuxième plus bas de Suisse. En outre, le Valais est le seul canton romand à avoir refusé de signer l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études (« concordat sur les bourses d'études »). Ce refus est notamment lié à la part particulièrement élevée de prêts dans les aides à la formation en Valais. Il est pourtant clair que les prêts ne permettent pas d'assurer l'égalité des chances et sont dangereux économiquement, conduisant à un endettement sur le long terme. L'exemple américain est particulièrement parlant.

Enfin, les autorités cantonales ne doivent pas oublier qu'une grande partie des étudiants valaisans doivent quitter le canton pour suivre leur formation. **Les familles valaisannes sont donc touchées par des frais supplémentaires particulièrement élevés lorsque leurs enfants suivent des études hors-canton (logement, transports,...).** Il est temps de s'en rappeler !

Le débat sur les bourses d'études nous occupe également au niveau fédéral. La Commission de la Science, de l'Education et de la Culture (CSEC), dans laquelle je siège, traite actuellement de l'initiative populaire de l'Union

¹ *Bourses et prêts d'études cantonaux 2012*, Office fédéral de la statistique (OFS), 781-1200, Neuchâtel, 2013.

des Etudiants de Suisse (UNES) sur ce sujet. Le Conseil fédéral a élaboré un contre-projet indirect que la majorité de ma commission a jugé insuffisant, ce qui nous a conduits à créer une sous-commission afin de rédiger un contre-projet permettant une réelle amélioration du système. **Le dossier est à l'ordre du jour au niveau national.** Les autorités fédérales sont aujourd'hui conscientes de la dégradation de la situation et du risque qui pèse actuellement sur l'égalité des chances. L'insuffisance des moyens et les grandes disparités entre les cantons sont les principaux problèmes pointés du doigt.

Par cette conférence de presse, nous lançons aujourd'hui une large campagne d'information et de sensibilisation auprès des milieux concernés. Plusieurs milliers de flyers seront distribués ces prochaines semaines dans les différentes écoles du canton. Nous menons également un travail avec les associations d'étudiants pour une réaction auprès des autorités cantonales. **Tant les apprentis que les étudiants du Secondaire II (collèges, ECG,...) et du Tertiaire (universités, HES, IUKB, HEP,...) sont concernés par cette coupe budgétaire.** Les jeunes doivent aujourd'hui faire passer un message : il est dangereux d'économiser sur le dos de la formation et de la jeunesse, sur l'avenir du Valais.

Ainsi, nous espérons que le Grand Conseil saura ramener le Conseil d'Etat à la raison et refusera cette coupe dans les aides à la formation.

Une citation d'Abraham Lincoln me paraît particulièrement pertinente pour clore cette intervention : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance. »

Intervention d'Emmanuel Amoos, député membre de la commission des finances (COFI)

C'est l'Etat qui est en crise, pas les ménages et encore moins l'économie

« Equilibré grâce aux efforts consentis », se targue le titre du communiqué de presse du président du Gouvernement, M. Tornay, suite à la présentation du budget 2014. Si le budget est effectivement équilibré sur un plan comptable, et c'est une exigence légale du double frein aux dépenses et à l'endettement, M. Tornay a bien évité d'annoncer à la population valaisanne quelles personnes seront effectivement touchées par ces « efforts consentis » et sous quelle forme.

Les conséquences sont aujourd'hui claires, les personnes les plus en difficulté sur le plan financier et la classe moyenne vont être touchées de plein fouet par les mesures d'économies qui ont dû être décidées, **suite aux pertes de rentrées fiscale**. L'ensemble des réformes fiscales entreprises depuis plus de dix ans dans notre canton laisse apparaître un manque d'entrée fiscale annuel de près de CHF 200 mios. Les coupes budgétaires réalisées sur les bourses d'un montant de CHF 3.5 mios n'en sont qu'une conséquence.

M. Tornay parle d'« efforts consentis ». J'y vois plutôt des sacrifices budgétaires, sacrifices générés par la politique de droite des allègements fiscaux. Et pourtant le PSVR n'a cessé d'annoncer que cette politique nous mènerait inévitablement à des coupes budgétaires inacceptables pour les citoyennes et citoyens de notre canton. **La population valaisanne expérimente aujourd'hui concrètement la politique menée par la droite** ces dix dernières années.

Sur l'ensemble du budget 2014, il faut être conscient que les revenus régressent alors que les charges augmentent (augmentation des charges très limitée cette année par les coupes budgétaires réalisées sur la rubrique 36, subventions accordées). Au niveau des revenus, une légère augmentation peut être constatée. Dans l'appréciation de cette situation, il faut tenir compte que les revenus de Fr. 3'021.5 mios englobent des prélèvements de Fr. 37.8 mios dans le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21ème siècle. Sans ces prélèvements, les revenus auraient diminué de 0.83% par rapport au budget 2013.

L'Etat du Valais est aujourd'hui sous pression pour préparer son budget, alors que notre canton n'est pas en période de crise économique (malgré certains secteurs d'activité, comme la construction, effectivement en difficulté). De plus, les perspectives 2014 pour l'économie valaisanne restent positives, avec **une croissance annoncée du PIB**, selon les différents indicateurs économiques utilisés par l'Etat (notamment le rapport sur le PIB romand publié par l'institut Créa). Dans ces conditions économiques favorables, **le PSVR n'acceptera pas de revoir les prestations à la baisse**.

Si la population valaisanne entend conserver le niveau et la qualité des prestations, il est nécessaire que l'Etat se responsabilise et propose de nouvelles entrées fiscales ou, comme proposé de nombreuses fois par le PSVR, de reconsidérer la loi sur le double frein aux dépenses et à l'endettement. L'abolition de cette loi permettrait à l'Etat d'investir en cas de période difficile pour mener une vraie politique anticyclique.

Intervention de Laurène Donati, députée suppléante et responsable de la communication des JSVR

Une décision qui frappe les jeunes de plein fouet

Les étudiant-e-s valaisan-ne-s, qu'ils soient en apprentissage ou aux études, sont directement visés par la décision du conseiller d'Etat à l'éducation. Cette décision frappe ainsi de plein fouet une frange de la population sous-représentée au niveau politique, et dont la force d'opposition et de mobilisation est en général plutôt faible.

Cette campagne de sensibilisation se veut donc l'élément déclencheur d'une prise de conscience politique de la jeunesse valaisanne sur le sujet des bourses d'études: les jeunes ont le droit et le devoir de se mobiliser afin de dénoncer ces mesures qui remettent en question le principe fondamental qu'est l'accès à la formation pour tous.

Une campagne de sensibilisation et de mobilisation organisée

Différentes actions vont donc être menées de manière commune par le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) et la Jeunesse socialiste du Valais romand (JSVR) dans l'ensemble du canton, avec le but affirmé d'encourager la population estudiantine valaisanne à manifester sa nette opposition à cette baisse des bourses d'études voulue par le conseiller d'Etat UDC.

Des distributions de flyers devant les écoles

Des distributions du flyer contre les baisses budgétaires dans les bourses d'études (voir ci-joint) vont être organisées à la sortie de différentes écoles du canton. Cette distribution, qui s'étalera sur les mois de novembre et décembre 2013, se fera notamment devant le centre de formation professionnelle de Sion, l'école professionnelle de Martigny, la HES-So de Sion et de Sierre, l'école d'agriculture de Châteauneuf, les écoles de commerces, l'école de culture générale de Sierre et les collèges de Sion et de St-Maurice.

Une page Facebook contre la baisse des bourses d'étude

Une campagne de mobilisation sur les réseaux sociaux est également en train d'être organisée. Une page Facebook contre les baisses budgétaires dans les bourses d'études en Valais (www.facebook.com/boursesvalais) a ainsi été créée, avec un objectif fixé à un minimum de 500 « J'aime ».

Intervention du groupe AdG sur le budget lors de la session de décembre

Une intervention de jeunes député-e-s-suppléant-e-s du groupe Alliance de Gauche (AdG) se fera au Grand Conseil lors de la session de décembre sur le budget. Un amendement sera ainsi déposé pour s'opposer à la baisse des bourses d'études décidée par le chef du département de l'éducation. Pour que cet amendement soit accepté et que la jeunesse valaisanne puisse être entendue, le soutien des autres groupes politiques sera nécessaire. Un soutien qui nous apparaît envisageable en cas de grande mobilisation du corps estudiantin valaisan.

ATTAQUE CONTRE LES JEUNES VALAISAN-NE-S

NON à la baisse des bourses d'études!



Elles permettent à tous les jeunes de pouvoir accéder à une formation de qualité (apprentissage ou études), quel que soit le revenu de leurs parents.

Le Conseil d'Etat valaisan a prévu de procéder à des coupes budgétaires massives en 2014! Il s'agit d'une attaque contre l'égalité des chances et contre le droit à la formation pour toutes et tous.

La formation est un élément-clef de votre avenir, elle ne doit pas être remise en question pour des questions budgétaires.

Réagissez et ne vous laissez pas faire en aimant la page www.facebook.com/boursesvalais



JSVR
JEUNESSES SOCIALISTES
DU VALAIS ROMAND
www.jsvr.ch



Parti Socialiste
du Valais Romand
www.psvr.ch

The screenshot shows a Facebook page interface. At the top, the Facebook logo and search bar are visible. Below the navigation bar, the page title is "Pas de baisses budgétaires dans les bourses d'études en Valais". The main content area features a large photograph of a public meeting or assembly in a grand hall with a large mural on the wall. To the left of the photo is a cartoon illustration of a man in a suit holding a stack of papers, with a small figure in a red shirt and white pants running away from him. Below the photo, the page title is repeated in bold: "Pas de baisses budgétaires dans les bourses d'études en Valais". Underneath the title, it says "Soyez la première personne à dire que vous aimez ça." To the right of the title are buttons for "Actualiser les infos sur la Page", "J'aime", and a settings icon. Below the main content, there is a "Communauté" section with a text preview: "Le canton du Valais prévoit des baisses importantes dans les budgets en 2014 et les bourses d'études seront principalement touchées. Les bourses sont une aide essentielles afin de permettre à tout un chacun d'accéder à des études...". To the right of this text is a small thumbnail image of a poster titled "ATTAGUE CONTRE LES JEUNES VALAISAN-VES" and a "Photos" button.

Extrait du Peuple.VS n°18

Budget 2014: Un bilan positif teinté de zones d'ombres

Alors que l'économie mondiale peine encore à se remettre de la crise débutée en 2007, le Secrétariat d'État à l'éco-

nomie (SECO) prévoit un taux de croissance de 2,1% pour la Suisse en 2014. Ce bilan positif se répercute au niveau cantonal, avec un budget équilibré pour le canton du Valais présenté en août 2013 par Maurice Tornay, conseiller d'Etat en charge des finances, au Grand Conseil. Cette réalité

Si le budget 2014 respecte les prescriptions légales sur le double frein aux dépenses et à l'endettement, l'analyse approfondie de son contenu révèle quant à elle les sacrifices auxquels il a fallu consentir afin d'y parvenir.

Le budget représente les possibilités financières de l'Etat, soit sa capacité d'investissement sans avoir recours à de l'emprunt. Selon le double frein aux dépenses et à l'endettement, cette marge d'autofinancement doit être supé-



implique d'importantes dépenses qui, en l'absence de revenus suffisants, ont pour conséquence de supprimer les subventions dans de nombreux domaines. Emmanuel Amos soulève les lourdes conséquences que peuvent

être cependant pas sans savoir les obstacles auxquels sera confronté le canton du Valais, que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre des réformes fiscales opérées durant ces dernières années ou dans l'application de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

C'est au sein d'un environnement économique dont l'avenir est pour le moins incertain que l'Etat du Valais a élaboré le budget 2014. La baisse des commandes dans le secteur de la construction et la diminution des nuitées dans l'hôtellerie (- 3,1% en juillet) témoignent des difficultés déjà présentes au cœur de l'économie valaisanne. Le chômage progresse, atteignant 4,2% en juillet 2013, soit une augmentation de 1,5% en une année.

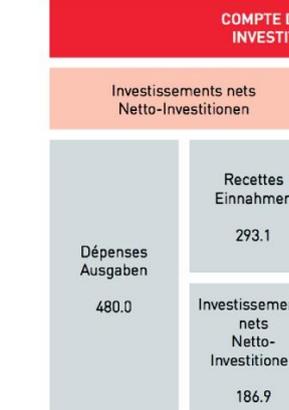
Selon une exigence inscrite dans la Constitution valaisanne et concrétisée dans la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement du 9 juin 2004, le budget de l'Etat doit présenter un excédent de revenus et un excédent de financement. En d'autres mots, le Gouvernement est contraint de présenter au Parlement un budget dans les chiffres noirs. Si le budget 2014 respecte les prescriptions légales sur le double frein aux dépenses et à l'endettement,

l'analyse approfondie de son contenu révèle quant à elle les sacrifices auxquels il a fallu consentir afin d'y parvenir.

Le détail des différents comptes (fonctionnement, investissement) est relativement com-

pléxe et bien plus facile à saisir sous forme de graphique:

La marge d'autofinancement représente les possibilités financières de l'Etat, soit sa capacité d'investissement sans avoir recours à de l'emprunt.



¹ Cst/cant., art. 25; frein aux dépenses
² Cst/cant., art. 25; frein à l'endettement

¹ KV, Art. 25; Ausgabenbremse
² KV, Art. 25; Schuldenbremse

Source : Message du Conseil d'Etat, Budget 2014 - Projet, p.5

Emmanuel Amos, député socialiste au Grand Conseil et membre de la Commission des finances, affirme que «si le budget 2014 expose un niveau d'investissement pour le moins correct, c'est grâce à l'apport du fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI^e siècle. C'est en effet sur cette base que d'importants préfinancements sont octroyés pour l'année 2014, par exemple pour la construction

long terme. Il souligne par exemple les effets des baisses de subventions octroyées pour la gestion des forêts de protection. «Celles-ci engendreront une impossibilité de pratiquer la sylviculture sur de nombreux hectares. L'impact se répercutera à la fois sur la sécurité de la population ainsi que sur l'économie de montagne». En effet, plus de 70% des boisements de la forêt valaisanne (environ 120 000

Emmanuel Amos soulève les lourdes conséquences que peuvent engendrer certaines coupes budgétaires sur le long terme.

hectares) assurent une fonction de protection qui doit être maintenue par l'entretien méticuleux et ciblé des ingénieurs forestiers. Les forêts pro-

tègent notamment les routes et les constructions des chutes de pierres ou des glissements de terrain. Ces restrictions budgétaires mettent dès lors directement en péril la fonction protectrice des forêts. De plus, elles entraîneront une baisse de la vente de bois et des exportations, ce qui engendrera un manque à gagner important pour l'économie de montagne. Des places de travail à valeurs ajoutées et des sous-traitants locaux (transporteurs, entrepreneurs) seront aussi touchés par ces mesures. Dans le secteur de la for-

Cela équivaldrait à un auto-goal malheureux pour notre canton.»

Laurène Donati analyse la situation du Valais en 2012 par un constat positif tout en le nuanciant au vu de l'évolution dans ce secteur. Elle proclame que «si le nombre de bénéficiaires valaisans d'une bourse d'études en 2012 est réjouissant, on constate surtout que le Valais occupe la dernière place en ce qui concerne le montant moyen des bourses d'études allouées en Suisse, une situation

compte de fonctionnement. De plus, ces révisions ont engendré les mêmes effets sur les finances des communes.

Les socialistes estiment qu'il est juste et équitable d'imposer les transactions immobilières et les revenus des contribuables à leur juste valeur. Emmanuel Amoos précise qu'aucune étude ne prouve scientifiquement que l'attractivité fiscale est la condition sine qua non de la venue des entreprises dans un canton. Cette idée relève à l'heure actuelle d'une simple spéculation des libéraux. Le député socialiste avait

mation, le budget alloué aux bourses atteint pour l'année 2014 un montant de 16,2 millions de francs, soit une réduction de 3,5 millions par rapport à l'année 2013. Laurène Donati, responsable de communication des Jeunes Socialistes du Valais romand et

Dans le secteur de la formation, le budget alloué aux bourses atteint pour l'année 2014 un montant de 16,2 millions de francs, soit une réduction de 3,5 millions par rapport à l'année 2013.

d'autant plus grave pour un canton non-universitaire comme le nôtre. Lobligation de sortir du canton et d'habiter dans des villes au coût de la vie plus élevé contraint en effet les étudiant(e)s valaisan(ne)s à des dépenses moyennes plus importantes! La coupe

notamment répondu à une intervention parlementaire en proposant d'élaborer une étude nationale sur la mobilité fiscale et les incidences y afférentes. Parallèlement, Emmanuel Amoos mentionne un travail de recherche intitulée «La Confédération Suisse: un laboratoire naturel de recherche sur la décentralisation fiscale et politique» mené par Marius Brühlhart, professeur à la Faculté des hautes études commerciales (HEC) à Lausanne. Cette

élue députée suppléante au Grand Conseil, se dit préoccupée par l'impact de ces mesures sur l'accès à la formation. Elle-même étudiante à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), elle peine à concevoir qu'un ou une de ses collègues ne puisse se consacrer à ses études et se mette en échec à cause de sa situation socio-économique. Selon elle, «ces coupes budgétaires relèvent d'une inégalité de traitement totalement injustifiée. L'accès à la formation est une valeur fondamentale qui doit être garantie pour l'ensemble des Valaisans et des Valaisannes. Et d'un point de vue économique, le canton du Valais ne peut se permettre de restreindre l'accès de certain(e)s étudiant(e)s à des postes qualifiés, ce d'autant plus avec l'arrivée du pôle EPFL Valais d'ici la fin de l'année 2014.

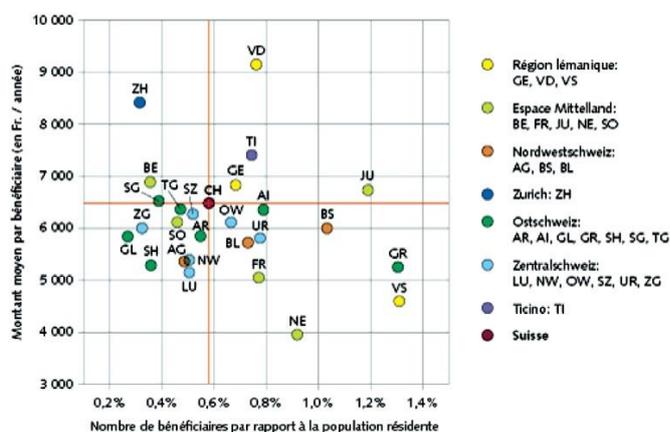
de 3.5 millions de francs dans les bourses d'études exigée par Oskar Freysinger pour l'année 2014 va donc péjorer la situation actuelle de manière inquiétante. Une décision inacceptable de la part du Conseiller d'État en charge de l'éducation, contre laquelle il faudra impérativement se battre au parlement valaisan.»

Les difficultés financières auxquelles doit faire face l'État du Valais sont en partie le résultat des réformes fiscales opérées depuis douze ans au niveau fédéral et cantonal. Jean-Henri Dumont, député socialiste et membre de la Commission des finances du Grand Conseil, soulève que chaque année, 250 millions de francs échappent aux revenus du

étude porte sur l'analyse de l'impact global des forfaits fiscaux en Suisse. Elle a pour but d'examiner le comportement des contribuables face aux modifications de la charge fiscale. Sur la base des données de la Confédération comprenant les déclarations fiscales des quarante dernières années, Marius Brühlhart est donc en train d'investiguer sur la mobilité des contribuables, en particulier les plus riches d'entre eux. Ceci permettra d'une part d'aboutir à une possibilité d'anticipation des réactions face aux changements fiscaux et obligera d'autre part à dépasser le clivage gauche-droite en matière de fiscalité.

Au vu de la situation préoccupante du budget 2014, la gauche constate l'incohérence de l'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement. En effet, celle-ci empêche toute politique anticyclique, or cette dernière est essentielle lorsqu'un État comme celui du Valais subit un démantèlement de la fiscalité. Il ne s'agit pas de demander une hausse d'impôts mais plutôt de remettre en question cette prescription constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement. Emmanuel Amoos et Jean-Henri Dumont affirment tous deux qu'il doit être donné à l'État la possibilité de suivre une politique anticyclique en période économique difficile, ceci afin de maintenir le niveau d'investissement. Si est aujourd'hui permis de déroger à la règle du double frein aux dépenses et à l'endettement en cas de crise, le remboursement dans une période de

Bourses, en 2012
Montant moyen et nombre de bénéficiaires



Source: OFS - Statistique des bourses et prêts cantonaux

deux ans n'est cependant pas suffisant pour rééquilibrer les comptes. Une baisse des budgets serait en effet le seul moyen de respecter le délai de cette exception législative, ce qui empêcherait dès lors de redonner tout regain d'élan au budget de l'État.

Lauren Barras

Trois questions à la conseillère d'État valaisanne, Esther Waeber-Kalbermatten

1. Le budget alloué aux affaires sociales est-il suffisant pour l'année 2014?

«L'établissement du budget est dicté par la contrainte impérative exigée par la Constitution valaisanne de respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement. En tenant compte de cette prescription, chaque département reçoit son enveloppe et doit la répartir selon ses besoins. Je ne vous cache pas, la situation est très serrée. Il a fallu tenir compte, dans le domaine du handicap, de l'ouverture de nouvelles places et des engagements déjà pris. Le plan financier de l'État pour les investissements n'a pas permis de retenir l'entier des demandes découlant des besoins mis en évidence par le rapport de planification de l'offre et l'évaluation des besoins de places en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale. Il en découle que la situation dans le domaine de l'hébergement et de l'occupation de ces personnes deviendra très tendue dans les prochaines années. A noter que le Conseil

d'État a récemment approuvé le projet de construction du Centre d'accueil pour adultes en difficulté (CAAD), à Saxon, pour un montant total de 15.2 millions de francs». Esther Waeber-Kalbermatten affirme que si le canton ne dispose pas de places nécessaires, il devra faire appel à ses voisins pour accueillir ces personnes. Or la situation dans les autres cantons n'étant pas forcément plus favorable, il faudra alors se résoudre à maintenir des personnes en

hôpital ou les placer dans des Etablissements Médico-Sociaux (EMS). Ces solutions ne sont pas satisfaisantes. Elles sont en effet beaucoup plus chères ou alors inadaptées aux besoins.

Elle ajoute qu'il faudra à l'avenir plus que jamais faire des choix de société et se déterminer sur la priorité des prestations que les pouvoirs publics doivent assurer. Selon la conseillère d'État, «si un domaine est perçu comme essentiel ou vital, alors les moyens financiers devront être libérés. Pour ma part, j'estime que la santé et le social en font partie. Nul doute que cela ne pourra se faire que par le biais d'un renforcement du dialogue politique duquel il faudra exclure toute idéologie. C'est ainsi que nous parviendrons à un consensus».

Selon la conseillère d'État, si un domaine est perçu comme essentiel ou vital, alors les moyens financiers devront être libérés. «Pour ma part, j'estime que la santé et le social en font partie».

2. Le budget 2014 présente une hausse de 17 millions dans la prévoyance sociale. Quelles sont les raisons sous-jacentes à cette augmentation?

On constate sur les trois dernières années une augmentation des dépenses d'aide sociale de plus de 30%. Celle-ci est notamment liée aux incertitudes sur le marché de l'emploi ainsi qu'aux effets des révisions des assurances sociales fédérales (AI et Chômage). Bien que les décisions soient prises au niveau fédéral, les répercussions se situent essentielle-

ment au niveau cantonal. Il faut cependant relever qu'avec un taux d'aide sociale de 1,5%, le Valais se situe en dessous de la moyenne suisse qui est de 3%. C'est une situation favorable qu'il s'agit de préserver. À cela s'ajoute une augmentation du

nombre de requérants d'asile et des places en institutions décidées avant 2013, ainsi que le changement de taux de répartition des coûts pris en charge entre le canton et les communes (cf. réponse n°3 ci-dessous).

3. Dans le secteur de la santé publique, le budget 2014 prévoit une baisse de 22,5 millions. Ce constat est-il alarmant?

Cette réduction du budget 2014 est bien évidemment inquiétante mais elle doit être nuancée. En effet, elle résulte de la décision du Gouvernement de la mise en vigueur le 1er janvier 2014 de la loi cantonale sur les soins de longue durée. Cette loi prévoit un financement homogène des prestations de soins de longue durée et des prestations sociales. La facture de la santé sera ainsi allégée d'environ 24 millions pour 2014, alors que le secteur social verra sa facture augmenter.

Globalement, les coûts de la santé évoluent chaque année d'environ 3 à 4%. Cette augmentation permanente s'explique principalement par le vieillissement démographique ainsi que par les progrès de la médecine. Et cela est réjouissant! En effet, non seulement les personnes deviennent de plus en plus âgées mais elles demeurent également plus longtemps en bonne santé. Cette évolution de la société demande un développement de la prise en charge que ce soit à domicile, en EMS ou à l'hôpital.

Pour respecter le cadre budgétaire arrêté par le Gouvernement, le canton a dû réduire d'environ 7 millions les subsides 2014 pour les primes d'assurance-maladie des assurés économiquement modestes. Ces réductions ont cependant pu être ciblées sur la classe moyenne et ne pas préjudicier la situation des personnes à bas revenus.

Pour respecter le cadre budgétaire arrêté par le Gouvernement, le canton a dû réduire d'environ 7 millions les subsides 2014 pour les primes d'assurance-maladie des assurés économiquement modestes.

Les différentes réactions face à la présentation du message du Conseil d'État sur le budget 2014 démontrent une part de scepticisme face à l'engagement du conseiller d'État Maurice Tomay. Il s'agit maintenant de laisser place aux amendements et aux proposi-

tions des députés. Les différents groupes politiques s'exprimeront lors de la session de novembre 2013 au Grand Conseil. Le budget 2014 sera donc retravaillé en détails, une affaire à suivre de près.

